

Sur motion de M. Ames, pour M. Rhodes, secondé par M. Stanfield, Ordonné, que le bill S (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Molson", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) modifiant la Loi des droits de passage sur les constructions de l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet d'autoriser le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*.

(En comité.)

Résolu.—Qu'il est expédient de ratifier et confirmer un traité conclu entre la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*, daté le 27 juillet 1910, pour la construction d'une cale sèche, à Collingwood, et d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer la subvention annuelle de trois pour cent par année pendant 20 ans sur la somme de \$306,965.18, chiffre du coût de la construction de la dite cale sèche.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Blondin fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu.—Qu'il est expédient de ratifier et confirmer un traité conclu entre la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*, daté le 27 juillet 1910, pour la construction d'une cale sèche, à Collingwood, et d'autoriser le Gouverneur en conseil à payer la subvention annuelle de trois pour cent par année pendant 20 ans sur la somme de \$306,965.18, chiffre du coût de la construction de la dite cale sèche.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 111) autorisant le paiement d'une subvention à la *Collingwood Shipbuilding Company, Limited*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 32) concernant les grains.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.